

Procès-verbal
Séance régulière du conseil d'établissement
Mardi 3 octobre 2023 à 18h30
Bibliothèque de Saint-Louis-de-France 2

Sont présents :

Donna Harquail	directrice	Marie-Ève Girard	parent
Virginie Hudon-Chabot	directrice adjointe	Pierre-Olivier Bouchard	parent
Magali Durig	parent	Catherine Tremblay	enseignante
Maxime Bernier	parent	Renaud Dlon	enseignant
Brigitte Bussièrès	parent	Catherine Lemieux	enseignante
Caroline Trottier	parent substitut	Bruno Duquet	enseignant

Sont absents :

Martin Fournier	parent
Chantal Doyle	service de garde

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue; 18h30
2. Adoption de l'ordre du jour; 2 min
3. Interventions du public; 5 min.
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2023 (document joint); 2 min.
5. Suivi au procès-verbal du 6 juin 2023; 10 min
6. Courrier reçu; 2 min
7. Élections : 10 min.
 - 7.1. *Présidence*
 - 7.2. *Vice-présidence*
 - 7.3. *Représentant du comité de parents*

Points faisant l'objet d'une discussion, d'une proposition ou d'une décision conformément à la loi et aux règles de régie interne.

8. Retour sur l'assemblée générale des parents 5 min.
9. Adoption des règles de régie interne (document joint); 10 min.
10. Calendrier des séances régulières du C.E.; 5 min.
11. Utilisation du budget de fonctionnement du CE; 5 min
12. Activités et sorties 2022-2023; 10 min.
13. Suivi de l'agrandissement 15 min.

Points faisant l'objet d'une information

14. Information de la directrice; 5 min
15. Information du président du CE; 5 min

16. Information du personnel;	10 min
17. Information du représentant au comité de parents;	5 min
18. Varia	5 m
19. Levée de l'assemblée.	

1. **Mot de bienvenue**

La direction souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur implication. Chacun des membres du conseil d'établissement se présente.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Ajout des points Sécurité routière (Maxime Bernier) et Foire du livre (Marie-Ève Bouchard) en varia.

CE-2023-24-01

À l'unanimité, le Conseil d'établissement adopte l'ordre du jour avec les ajouts proposés en varia.

3. **Intervention du public**

Aucune intervention

4. **Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2023**

Aucune correction.

CE-2023-24-02

À l'unanimité, les membres du conseil d'établissement présents en 2022-2023 adoptent le procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement du 6 juin 2023.

5. **Suivi au procès-verbal du 6 juin 2023**

Aucun suivi

6. **Courrier reçu**

Aucun courrier

7. Élections

La direction présente les rôles de chacun des postes qui sont en élections.

7.1 Présidence

Mme Maxime Bernier est élue par acclamation en tant que présidente du conseil d'établissement de l'école Saint-Louis-de-France pour l'année 2023-2024.

7.2 Vice-présidence

Mme Marie-Ève Girard est élue par acclamation en tant que vice-présidente du conseil d'établissement de l'école Saint-Louis-de-France pour l'année 2023-2024.

7.3 Représentant au comité de parents

Mme Brigitte Bussièrès est élue par acclamation en tant que représentante au comité de parents et Mme Maxime Bernier en tant que substitut au comité de parents pour l'année scolaire 2023-2024.

CE-2023-24-03

À l'unanimité, le Conseil d'établissement adopte le résultat des élections : Mme Maxime Bernier, présidente du conseil d'établissement élue par acclamation, Mme Marie-Ève Girard, vice-présidente du conseil d'établissement élue par acclamation, Mme Brigitte Bussièrès, représentante au comité de parents élue par acclamation et Mme Maxime Bernier, représentante substitut au comité de parents élue par acclamation.

Points faisant l'objet d'une discussion, d'une proposition ou d'une décision conformément à la loi et aux règles de régie interne.

8. Retour sur l'assemblée générale des parents

Quelques parents semblent avoir exprimé de l'inquiétude en lien avec l'agrandissement. Les parents présents à l'assemblée avaient un grand désir de s'impliquer et de participer à la vie de l'école. Deux parents ont manifesté un intérêt pour former un comité de parents, sans que ce soit officiellement un organisme de participation des parents (OPP), afin d'alimenter les volets social, communautaire et financier de l'école Saint-Louis-de-France. Ce comité pourrait éventuellement devenir un OPP, mais pour cette année, avec le projet d'agrandissement, la direction mentionne que ce sera mieux de simplement avoir un comité de parents. Si ce comité voit le jour, il faudra que le conseil d'établissement s'assure des rôles et mandats. Il est proposé que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil d'établissement. La direction explique qu'un parent avait eu une préoccupation quant aux élections des parents pour le conseil d'établissement. Elle sonde les membres à ce sujet. Cette année, avec la

désinstitutionnalisation, c'était une situation particulière, mais les parents n'ont pas ressenti de malaise quant à la façon de faire.

9. Adoption des règles de régie interne

Le document a été acheminé aux membres par courriel.

L'article 23 mentionne que dans le cas d'un vote par courriel, « les membres doivent communiquer leur décision uniquement au président. » Il faudrait ajouter « et à la direction ». Ces décisions doivent faire l'objet d'une résolution lors de la séance suivante.

Article 9 : retirer la dernière phrase

Lors des rencontres du conseil d'établissement, si le vote n'est pas demandé, l'adoption d'une proposition se fera à l'unanimité.

CE-2023-24-04

À l'unanimité, le Conseil d'établissement adopte les règles de régie interne avec les modifications apportées pour l'année scolaire 2023-2024.

10. Calendrier des séances régulières du C. É.

La direction propose le calendrier des séances régulières du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024. L'heure du début des séances (18h30) convient aux membres. Les rencontres se tiendront toujours à la bibliothèque de Saint-Louis-de-France 2 aux dates suivantes :

3 octobre 2023	19 mars 2024
24 octobre 2023	30 avril 2024
28 novembre 2023	28 mai 2024
23 janvier 2024	11 juin 2024

CE-2023-24-05

À l'unanimité, le Conseil d'établissement adopte le calendrier des séances régulières du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024.

11. Utilisation du budget de fonctionnement du C. É.

La direction présente l'utilisation du budget de fonctionnement du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024. Le montant alloué par le CSSDD peut servir, entre autres, à défrayer les coûts de gardiennage et de secrétariat. Bruno Duquet agira à titre de secrétaire pour l'année scolaire 2023-2024.

12. Activités et sorties 2023-2024

La direction a fait parvenir aux membres, par courriel, les listes des activités et sorties éducatives pour 2023-2024. Elle présente les diverses mesures utilisées pour financer les activités éducatives. La direction explique qu'à l'école Saint-Louis-de-France, nous avons l'habitude de ne pas demander d'argent aux parents. Une contribution volontaire de 5\$ sera demandée sur la prochaine facture scolaire. Les membres soulignent la grande diversité des activités proposées.

CE-2023-24-06

À l'unanimité, le Conseil d'établissement adopte les activités et sorties éducatives pour l'année scolaire 2023-2024 ainsi que les activités présentées par courriel avant cette séance du conseil d'établissement.

Pour plusieurs facteurs, le voyage à Ottawa pour les élèves de sixième année n'est pas envisagé cette année. Les enseignants et enseignantes de sixième année proposent une activité spéciale à nos finissantes et finissants : une journée d'activités à Montréal (Biodôme, Centre des sciences et Voiles en voiles). Le prix serait d'environ 200\$ par enfant. Il est proposé que les sommes amassées avec d'éventuelles activités de financement soient redistribuées équitablement afin de venir en aide aux familles moins fortunées. Si un comité de parents voit le jour, cela pourrait être un mandat intéressant à leur confier.

CE-2023-24-07

À l'unanimité, le Conseil d'établissement adopte le voyage à Montréal pour les finissants de l'école Saint-Louis-de-France pour l'année scolaire 2023-2024.

M. Martin Fournier, membre du conseil d'établissement, a fait des démarches afin de recevoir Jocelyn Sloui, auteur, interprète et marionnettiste, afin de conscientiser les élèves de Saint-Louis 2 sur la réalité autochtone. L'activité aura lieu le 15 novembre 2023. Un parent de l'école se chargera de défrayer les coûts.

CE-2023-24-08

À l'unanimité, le Conseil d'établissement adopte l'activité de Jocelyn Sioui pour les élèves de Saint-Louis-de-France 2 pour l'année scolaire 2023-2024.

La direction mentionne que des groupes sortent, à l'occasion, à divers endroits dans le quartier (parc Ste-Isabelle, boisé Tequenonday, rues environnantes, etc.) pour vivre des activités pédagogiques. La direction demande aux membres du conseil la possibilité de vivre ces sorties (rayon de 2 kilomètres de l'école) sans devoir demander l'autorisation à chaque fois.

CE-2023-24-09

À l'unanimité, le Conseil d'établissement adopte les activités nécessitant un déplacement dans le quartier près de l'école (environ 2 kilomètres) pour l'année scolaire 2023-2024.

13. Suivi de l'agrandissement

Le périmètre autour du chantier a été aménagé. L'excavation est commencée. Les membres du personnel de Saint-Louis-de-France 1 ont retravaillé sur les entrées et les sorties des élèves. Pour le moment, le jardin a été retiré. Une nouvelle sortie d'urgence est aménagée dans une classe de préscolaire (Mme Emmanuelle). Il y a des rencontres de chantier à toutes les deux semaines. Il y a une grande préoccupation quant au bruit et au bien-être des enfants et des membres du personnel. Les parents sont invités à communiquer avec la direction s'ils sont témoins d'un enjeu de sécurité lié aux travaux. Des mesures sont prises pour limiter la poussière. Il serait important d'avoir un plan de communication pour informer les parents régulièrement de l'état des travaux.

Un comité sur l'intégration des œuvres d'art aux bâtiments et lieux publics sera formé pour choisir une œuvre d'arts qui fera partie prenante du projet d'agrandissement de Saint-Louis-de-France 1. Un parent du conseil d'établissement est demandé pour siéger sur ce comité. Mme Maxime Bernier, présidente du conseil d'établissement, est volontaire.

Points faisant l'objet d'une information

14. Information de la direction

Aucun point

15. Information de la présidente du CÉ

Aucun point

16. Information du personnel

Les enfants ont eu la chance de vivre de nombreuses activités de début d'année. La fête de la rentrée réunissant les élèves des deux bâtiments a été très appréciée des enfants. Certaines classes ont déjà vécu une sortie éducative. Quatre classes ont la chance de vivre un projet-pilote pour faire l'essai de nouveau mobilier.

17. Information de la représentante au comité de parents

Aucun point

18 Varia

18.1 Sécurité routière

Encore cette année, Mme Maxime Bernier siège sur un comité rassemblant des parents des écoles Saint-Yves, Saint-Louis-de-France, Jésus-Marie et Saint-Michel concernant la sécurité routière. Plusieurs activités seront proposées pendant la prochaine année scolaire. Mme Bernier informera les membres du conseil d'établissement des travaux de ce comité.

18.2 Foire du livre

Mme Marie-Ève Girard mentionne qu'un groupe de parents aimeraient organiser une foire du livre (Scholastic) à l'école Saint-Louis-de-France. La demande doit être faite un an à l'avance. On sonde l'intérêt du conseil d'établissement sur cette activité. Les parents organisateurs pourraient venir présenter leur projet au conseil d'établissement. La direction entrera en contact avec eux.

19. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 20h37.

La prochaine rencontre du conseil d'établissement sera le 24 octobre 2023, à 18h30, à la bibliothèque de l'école Saint-Louis-de-France 2.

CE-2023-24-10

À l'unanimité, il est décidé que le Conseil d'établissement lève l'assemblée.

Maxime Bernier, présidente

Donna Harquail, directrice